



## Compte rendu de la réunion du 19 janvier 2016

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, DUSSAUSSOIS, HOCHARD, LAMARQUE, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BRIQUET, COLOMBIER, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absents excusés : Mme BROCCQ, M. BODSON.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Lotissement communal « Derrière le Clos » : vente du lot n° 1.
- Travaux d'assainissement pluvial sur la RD 960 : choix du maître d'œuvre.

**13 voix pour**

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 19 janvier 2016 : **25 547,25 €.**

**Désignation d'une secrétaire de séance** : Mme Nathalie SEGUIN est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2015** : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

**Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal :**

Au titre de la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :

Réalisation d'un puisard au niveau du 9 ruelle Saint Honoré par l'entreprise Merlateau (Buchères) pour la somme de 2 470 € HT, soit 2 964. € TTC.

Réalisation d'un puisard au niveau du 5 voie de Champigny par l'entreprise de maçonnerie générale ROTA Gino (La Vendue-Mignot) pour la somme de 2 556 € HT, soit 3 067.20 € TTC.

Fourniture de panneaux de signalisation verticales supplémentaires pour les aménagements de sécurité à réaliser aux abords du pôle scolaire intercommunal par la société Comat et Valco (Montagnac) pour la somme de 395.35 € HT, soit 474.42 € TTC.

Réalisation de signalisations horizontales supplémentaires pour les aménagements de sécurité à réaliser aux abords du pôle scolaire intercommunal par la société Zébra (Vaudes) pour la somme de 459.80 € HT, soit 551.76 € TTC.

Au titre de l'exercice du droit de préemption : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente des biens sis 50 Grande Rue, cadastrés AC 104 et AC 108.

**Demande de mise à disposition de la classe d'école** : Le conseil municipal accepte d'affecter l'ancienne classe d'école à l'association « L'Eveil » pour l'apprentissage de la musique (solfège et instrument) et charge Monsieur le Maire d'établir une convention spécifique précisant le risque de ne pas pouvoir en disposer le temps de certains travaux envisagés (isolation).

**13 voix pour**

**Adopté à l'unanimité**

**Assistance technique en matière de voirie** : Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition du Conseil Départemental d'une convention financière pour l'assistance technique en matière de voirie.

**Lotissement communal « Derrière le Clos » : vente du lot n° 2** : Le conseil municipal accepte de vendre à Monsieur Thierry STAB et Madame Lucile MILON le lot n° 2, d'une surface de 855 m<sup>2</sup> pour la somme de

48 735 €TTC, soit 57 € TTC le m<sup>2</sup> conformément à la délibération du conseil municipal n° 39/2015 du 15 septembre 2015.

**13 voix pour**

**Adopté à l'unanimité**

**Indemnité de conseil et de confection du budget allouée au comptable :** Le conseil municipal accepte de maintenir l'indemnité de conseil et de confection du budget allouée au taux de 100 % par an et ce jusqu'à la fin du mandat.

**1 voix contre, 5 abstentions, 7 voix pour**

**Adopté à la majorité**

#### **Préparation du budget 2016 :**

- Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2016 et sont maintenus comme suit :

• Taxe d'habitation	12.77 %
• Taxe foncière (bâti)	9.57 %
• Taxe foncière (non bâti)	11.63 %
• CFE	12.13 %

**13 voix pour**

**Adopté à l'unanimité**

- Le conseil municipal fixe au 29 février 2016 la date limite de dépôt des demandes de subvention pour les associations.

**Lotissement communal « Derrière le Clos » : vente du lot n° 1 :** Le conseil municipal accepte de vendre à Monsieur NGUYEN Ngoc Lam et Madame Aurélie MARTIN le lot n° 1, d'une surface de 852 m<sup>2</sup> pour la somme de 48 564 €TTC, soit 57 € TTC le m<sup>2</sup> conformément à la délibération du conseil municipal n° 39/2015 du 15 septembre 2015.

**13 voix pour**

**Adopté à l'unanimité**

**Travaux d'assainissement pluvial sur la RD 960 : choix du maître d'œuvre :** Le conseil municipal émet un avis favorable pour que soit confiée à FP Géomètres (Troyes) la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement pluvial sur la RD 960 pour la somme de 7 900 € HT, soit 9 480 € TTC.

**Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes :** Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la dernière réunion de la commission « communication », du syndicat des eaux, du syndicat de la Vaire, de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne », de l'état d'avancement du Lotissement « Derrière le Clos », et du bilan du pôle scolaire suite à son ouverture depuis la rentrée du 4 janvier 2016.

#### **Questions et communications diverses**

Un membre du conseil municipal suggère de reculer le panneau « sens unique » mis en place au début de la voie de St Laurent (extrémité grande rue) pour le positionner juste après la dernière habitation qui se trouve au numéro 7, permettant ainsi aux quatre foyers riverains d'emprunter cette portion de rue dans les deux sens. Une réflexion sera engagée en commission « patrimoine ».

Concernant la voie de St Laurent, un habitant a demandé si des dérogations pourraient être accordées aux engins agricoles afin qu'ils puissent l'emprunter dans les deux sens de circulation.

Cet axe étroit a été mis en sens unique afin d'éviter le croisement de deux véhicules, cela vise à protéger les enfants se rendant à pieds ou en vélo au pôle scolaire. Aussi, il paraît difficilement envisageable d'y favoriser la libre circulation de matériel agricole. Une réflexion sera engagée en commission « patrimoine ».

**Séance levée à 22 heures 45**  
**Prochaine réunion le 22 mars 2016 à 20 heures**